



Attestation de modification de la puissance d'un motorcycle

Ce formulaire est destiné aux entreprises concessionnaires de la marque qui disposent de l'autorisation de délégation de contrôler des véhicules neufs. (signataires 13.20 A)

Il n'est valable que dans le canton de Genève.

Documents à fournir :

- 1) Copie de la réception par type
- 2) Copie de la dispense de signature 13.20 A
- 3) Original du permis de circulation
- 4) Attestation du constructeur / importateur confirmant le nouveau N° de réception par type (si la variante de puissance n'est pas mentionnée sur la RT)

ENTREPRISE

Raison sociale

N° attribution signataire 13/20A

Adresse

Personne de contact

E-Mail

N° de Téléphone

VEHICULE

Augmentation de puissance Réduction de puissance

Marque / Type

N° matricule

Ancien n° de RT

(chiffre 122) Ajouter Supprimer

Nouveau N° de RT

Nouvelle puissance en KW

Valeurs sur la plaquette constructeur **non** valide en raison de : (chiffre 400)

Ajouter Supprimer Ne s'applique pas

Remarque

Variante sur RT Avec attestation importateur Retour version de base

L'entreprise atteste par sa signature que la modification de la puissance a été effectuée conformément aux instructions du constructeur et que les indications mentionnées ci-dessus sont correctes.

De plus, l'entreprise atteste que les motorcycles d'une puissance supérieure à 11 kW, mais ne dépassant pas 35 kW, ne sont pas modifiés à partir d'un motorcycle dont la puissance est deux fois plus élevée (Applicable dès le 01.01.2018, date d'importation sur 13.20 A).

Date.....

Signature originale du signataire agréé et timbre d'entreprise